

merciale dit district de Midland, — de la banque du peuple, — du chemin de fer de Montréal et Lachine, — du chemin de fer du St. Laurent et du lac Champlain, — et de la manufacture de coton à Sherbrooke; Etats des biens meubles de l'Institut des artisans de Montréal, et des immeubles de la société des missionnaires baptistes du Canada; Rapports des sociétés d'agriculture. — Dix-huit pétitions sont présentées et mises sur la table. Du Maire et des conseillers de la ville de Brantford, demandant certains amendements à l'acte incorporant la dite ville; Du Conseil municipal du district des Outaouais, demandant que l'acte 8 Vic., cap. 13, soit amendé de manière à autoriser le gouverneur à émaner des commissions pour les cours d'assises, nisi prius, d'oyer et terminer et pour l'évacuation des prisons, deux fois par année, et de fixer les jours où s'ouvriront et seront tenues les dites cours; De J. Buzeau et autres, de Ste. Martine, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées pendant les troubles de 1837 et 1838; De John Molson, crayer, président et au nom de la compagnie des propriétaires du chemin de fer du St. Laurent et du Lac Champlain, demandant un système plus équitable de droits de quaiage payés aux commissaires du havre; et de Rév. J. B. Grenier et autres, habitants du village de St. Arcène de Kakouma, demandant une réduction dans le prix de terres, dans le township Viger, et demandant du délai pour le paiement, — et demandant une aide pour améliorer les chemins; De B. Dionne et autres, des paroisses St. George de Kakouma et de St. Arcène de Kakouma, comté de Rimouski, demandant que la paroisse St. Arcène de Kakouma soit érigée en municipalité distincte pour les fins de l'éducation; Du Maire et des conseillers de la municipalité de Rimouski, demandant que la distribution des statuts provinciaux se fasse d'une manière plus générale; De Alexis Gagné, de la paroisse St. Louis de Kamouraska, demandant le paiement de son compte comme officier-rapporteur dans l'élection des officiers de paroisse pour la dite paroisse en 1841; Du Maire et des conseillers du comté de Rimouski, demandant une division du dit comté pour toutes les fins quelconques, et demandant que toute la paroisse de la Rivière-du-Loup soit comprise dans le dit comté; De MM. Lemeurier, Tilstonne et Cie., et autres, et Baxter Bowman, Ferr., et autres, tous intéressés dans le commerce de bois, se plaignant des obstacles que le commerce de bois rencontre par suite de deux ponts de péages construits au Saut-aux-Récrollets, sur la rivière des Prairies, et demandant justice; De John Foran et autres, engagés dans le commerce de bois sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, demandant que les personnes qui ont obtenu la permission de couper du bois sur les terres incultes de la couronne soient protégées en loi contre les personnes qui commettent des empâtions; De George B. De Boncherelle, de Montréal, écuyer, demandant que la chambre lui permette de soumettre à son examen une machine inventée par lui dont la force motrice se renouvelle d'elle-même, et demandant une aide pour mettre la dite machine en opération, si elle est jugée digne; Du Rév. L. A. Bourret et divers habitants du comté de Kamouraska, demandant que la pétition qui veut faire établir le chef-lieu dans la paroisse de la Rivière-du-Loup ne soit pas écartée favorablement; Du Rév. Anas McDonald et autres, le clergé catholique romain et les laïcs de la paroisse de Cornwall, demandant qu'il soit étalé des dispositions qui placent le collège de Régisopolis sur une basse solide éternelle; De Charles Farran, du township de Osnaubuck, demandant qu'il soit nommé un comité chargé de s'enquérir des réclamations provenant des dommages causés par la construction du canal St. Laurent, et demandant une indemnité pour les dits dommages; De Madame Louise O. Benoit, veuve de feu Z. Grenier, de la Paroisse St. Rémi, district de Montréal et somme de J. H. Martin, demandant une indemnité pour les pertes qu'elle a endurées pendant les troubles de 1837 et 1838; De Madame M. A. F. Viger et autres, directes ces et officiers de l'asile des orphelins catholiques de Montréal, demandant une aide pour le soutien du dit asile; L'Hon. M. Sherwood présente un bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent; seconde lecture, le 20 février; M. W. H. Scott présente un bill pour pourvoir à l'amélioration de la Rivière-Duchêne, dans le comté des Deux-Montagnes; seconde lecture, jeudi prochain; M. Christie présente un bill pour établir un tribunal pour décider le mérite des accusations portées par l'Assemblée législative de cette province; seconde lecture, de ce jour en quinze; L'Hon. M. Boulton, du comté des ordres permanents, fait rapport que ce comité a examiné la pétition de M. A. Primeau et A. A. Tronier, demandant le pouvoir d'ériger un pont de péages sur la rivière Châteauguay, et aussi les pétitions de L. G. Brown et autres, en faveur de la dite demande, et du Rev. E. Blyth et autres, contre, et trouve que les pétitionnaires n'ont pas donné l'avis exigé par la 66e règle, — et que pour les pétitions du président, directeurs et compagnie de la banque de Gore, — de Benjamin Ouinnet et autres, — de T. M. Dely et autres, — de George O'Kill Stuart et autres, — de James Porter et autres, — et les diverses pétitions qui ont rapport à la division du comté de Kent, — elles ne tombent point sous l'opération de la 66e règle; Sur motion de M. Taché, une adresse est votée, demandant "en" "é" "t" "d" "e" "d" "r" "o" "i" "t" "p" "r" "é" "l" "e" "v" "o" "l" "o" "i" "t" "s" "u" "r" "c" "e" "r" "t" "a" "i" "n" "s" "a" "r" "t" "i" "c" "l" "e" "s" "d" "e" "c" "e" "r" "t" "a" "i" "n" "s" "u" "r" "u" "n" "p" "i" "e" "d" "e" "r" "é" "c" "i" "p" "r" "o" "c" "i" "t" "é" "

du gouvernement d'icelle, exposant, "que le but du gouvernement exécutif en nommant la dite commission était seulement d'obtenir une évaluation générale des pertes de la rébellion, dont les détails seraient le sujet d'une enquête plus minutieuse, faite postérieurement sous l'autorisation de la législature." 50. Résolu, — Comme l'opinion de ce comité, qu'afin de remplir la promesse faite à ceux qui ont éprouvé ces pertes, ou à leurs créanciers ou ayans droit, tant par la dite adresse de la dite assemblée législative et la dite commission que par la dite lettre ainsi adressée par le dit honorable secrétaire provincial, il est nécessaire et juste que les détails relatifs à telles pertes qui n'ont pas encore été payées et compensées, fassent le sujet d'une enquête plus minutieuse sous l'autorisation de la législature, et que les dites pertes, en autant seulement qu'elles ont pu résulter de la destruction totale ou partielle des habitations, édifices, propriétés et effets des dits habitants, et de la saisie, du vol ou de l'enlèvement de leurs biens et effets, soient payées et compensées.

60. Résolu, — Comme l'opinion de ce comité, qu'il devra être émis pour cet objet des décrets au montant de courants, payables à même le fonds du revenu consolidé de cette province, à l'expiration ou avant l'expiration de vingt années à compter de la date d'icelles, respectivement, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable à même le dit fonds, tel jour et telle année qui y seront spécifiés.

70. Résolu, — Comme l'opinion de ce comité, que le possesseur de toute débenture émise en vertu de l'autorité de l'acte passé dans la onzième année du règne de sa majesté intitulé : "Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes encourues pendant la rébellion dans le Bas-Canada, et pour faire l'appropriation des produits du fonds des licences de mariage," devra avoir le droit, le jour où les intérêts sur telle débenture sont payables, de l'échanger contre une débenture pour le même montant, qui sera émise en vertu de tout acte qui sera passé pour mettre à exécution les résolutions ci-dessus; et que les intérêts alors payables sur ces débentures devraient au même temps être payés à même le fonds du dit revenu consolidé; et que le produit de la partie du fonds des licences de mariage affectée au Bas-Canada qui ne sera pas nécessaire pour acquitter le principal et les intérêts de toute débenture non échangée devra former partie du dit fonds du revenu consolidés.

On a attiré notre attention sur le fini du grand lustre de la Chambre du Conseil Législatif. C'est en effet un morceau qui fait honneur à M. Garth [de Montréal] qui l'a fabriqué. Nous engageons les personnes, qui assistent aux séances du Conseil, à jeter les yeux sur ce lustre, dans des moments où les débats ne les intéressent guère; elles se convaincront que l'industrie canadienne peut supporter la comparaison avec celle de Pétersbourg.

L'Echo des Campagnes nous apprend qu'à une assemblée du comté de St. Maurice, tenue à Yamachiche le 28 janvier, environ mille citoyens du comté s'y sont trouvés réunies. Il y a été passé des résolutions en faveur de la libre navigation du St. Laurent, en faveur d'un système postal à bon marché, contre la loi actuelle d'éducation, pour que le contrôle sur les voitures d'hiver soit laissé aux municipalités, contre les ordres que l'on envoie en anglais à des personnes qui n'entendent que le français, en faveur de l'encouragement des manufactures du pays, contre la lourde taxe des lots et ventes qui devraient demeurer tels qu'ils étaient lors de la première vente de la propriété, en faveur des Cours sommaires, en faveur des municipalités actuelles, pour qu'il continue à y avoir un juge résident à Trois-Rivières, contre la requête des habitants de Trois-Rivières, qui demandent la construction de piliers au Cap à la Roche, en faveur du paiement des témoins et jurés, en faveur de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838, en faveur d'une amnistie générale. L'Echo ajoute qu'il n'y a été nullement question de M. Papineau, qu'il y a eu à son sujet silence complet, "ce silence qui est l'avant-courreur de mort des popularités éphémères."

On a tiré notre attention sur le fini du grand lustre de la Chambre du Conseil Législatif. C'est en effet un morceau qui fait honneur à M. Garth [de Montréal] qui l'a fabriqué. Nous engageons les personnes, qui assistent aux séances du Conseil, à jeter les yeux sur ce lustre, dans des moments où les débats ne les intéressent guère; elles se convaincront que l'industrie canadienne peut supporter la comparaison avec celle de Pétersbourg.

Hiér, à quatre heures, la Chambre a nommé le comté pour l'élection contestée de Waterloo. Le comité est composé de MM. Lafontaine, McFarlane, Cameron de Kent Morrison, Blake, Watts, Sauvageau et Price. M. Notman est l'avocat de la cause de M. Ferguson (le plaignant), et M. Wilson est l'avocat de M. Webster [le membre siègeant].

10. Résolu, — Que le 23me jour de février, 1845, une humble adresse a été unanimement adoptée par l'Assemblée législative de cette province, et a été présentée par elle au très-Honorable Charles Théophilus Barton Metcalfe, alors gouverneur-général d'icelle, priant "son excellence de vouloir bien faire adopter quelques mesures aux fins d'assurer aux habitants de cette partie de la province, ci-devant le Bas-Canada, une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées pendant la rébellion de 1837 et 1838." 20. Résolu, — Que le 24me jour de novembre, 1845, une commission composée de cinq personnes a été d'abord nommée par son excellence le dit gouverneur-général, pour faire une enquête sur les pertes provenant et résultant de la dite rébellion.

La résolution, proposée vendredi par M. Merritt, au sujet de la réciprocité de commerce avec les Etats-Unis a suscité d'assez longs débats, auxquels ont pris part MM. Merritt (2 fois) Brooks, Smith de Frontenac, Papineau, Watts, Fournier, Latérière, Stevenson (3 fois) Egan, Boulton de Norfolk, Cameron de Kent, Holmes, (2 fois), Wilson, Wettonhall, Flint, Nelson, Cayley, Notman, Prince, Drummond, Robinson, Hincks, Chauveau, Davignon et Laurin. Néanmoins elle a passé à l'unanimité moins 7 ou 8 voix, le ministère se trouvant ainsi dans une triomphante majorité. Dans notre dernière feuille nous tâcherons de donner un ou deux des meilleurs discours sur cette importante question.

Il a été prélevé £38658 en vertu des dispositions de l'acte, intitulé : "Acte pour pourvoir au paiement des réclamations provenant de la rébellion et invasion dans le H. C., et pour approprier les droits sur les licences d'auberges, à des usages locaux." Le rapport du commissaire du Bureau des Travaux publics a été déposé hier sur la table du parlement. Il paraît que c'est un rapport très-volumineux.

Le 16 janvier, il y a eu à Kamouraska une assemblée du comté, à laquelle on a passé un vote de confiance pleine et entière dans le ministère du jour. Nous parlerons plus au long de cette assemblée dans notre feuille de vendredi.

Nos lecteurs remarqueront que M. Laurin vient d'introduire un bill pour révoquer les lois relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada.

Nous publions sur la première page de cette feuille la Lettre Pastorale qui a été lue, il y a dix jours, dans toutes les églises catholiques de cette ville. Nos lecteurs remarqueront avec quelle sollicitude notre bon Evêque, en nous racontant les souffrances du premier pasteur de l'Eglise Catholique, nous met en garde contre les tristes exemples que vient de donner la ville de Rome, et prie Dieu d'éloigner de nous les malheurs qui affligent la capitale des Etats Pontificaux.

Nous accusons réception de la troisième livraison du "Pictorial Catholic New-Testament" de Hewet; nos remerciements. Elle contient la fin de l'Evangile de St. Marc et le commencement de celui de St. Luc. Elle est de plus ornée de nombreuses planches sur bois. C'est un ouvrage bien exécuté sous le rapport de la typographie, des ornements et de la fidélité du texte. Le prix n'est que de trente sous par livraison. — S'adresser à MM. Hewet et Spooner, 52, John Street, New-York.

Nous avons reçu de notre correspondant de Baltimore une lettre intéressante que nous publions dans cette feuille. Il s'agit spécialement du bill de réciprocité avec le Canada. Nous y attirons l'attention de nos lecteurs.

Les élections municipales dans cette ville doivent avoir lieu le 1er mars prochain. Nous ne savons pas encore quels seront les candidats pour les différents quartiers. M. Lynch continue à se présenter pour le quartier Ste. Marie.

Ces jours derniers ont continué à être froids, mais beaux. Tous les soirs, nous avons vu clair de l'une magnifique. Aujourd'hui encore bien froid.

Le Répertoire National nous est parvenu nous en parlerons vendredi.

"Philantrope," est reçu trop tard pour la feuille de ce jour.

Un ancien curé "est reçu; nous n'avons pas encore eu le temps de lire sa communication."

CORRESPONDANCES.

Baltimore, 25 Janvier 1845.

MONSIEUR LE REDACTEUR, Vous devez apprendre régulièrement trois fois par semaine par le Courier des Etats-Unis, que le congrès ne fait rien, ou presque rien digne de remarque; ainsi je pense que vous me dispenserez facilement de vous le dire, aussi souvent et encore plus volontiers de commenter ces riens. Je me contenterai donc de vous dire un mot du bill de réciprocité qui est revenu sur le tapis mardi après midi. Dix l'a soutenu d'un discours long, éloquent et très-habile, remarquable par le nombre et la force des arguments. Il a regardé cette mesure comme avantageuse aux deux pays, comme nécessaire pour les habitants du voisinage des frontières et devant servir les intérêts agricoles de tous les Etats-Unis. Il fait à la législation américaine une espèce d'obligation de nous accorder cette faveur, si elle ne veut pas en céder à la libéralité de la politique canadienne envers les Etats de l'Union. Il mentionne entre autres choses l'abolition du tarif différentiel qui protégeait les projet et manufactures de la mère-patrie, et il montre la libre navigation du St. Laurent comme le prix inestimable offert aux Etats pour la réciprocité de commerce. M. Pearce, du Maryland, le premier adversaire du progrès, a recouru de la force dans cet argument, vu que les produits des Etats de l'Ouest trouvant un débouché facile et avantageux par le St. Laurent ne viendraient plus faire de la compétition sur les marchés du sud, et il demande du répit pour l'examiner soigneusement. Voilà donc ce bill encore à traîner pour quelques temps sur la table du sénat et si on ne l'en relève pas, ce n'est pas que la défense soit inférieure à l'attaque soyez-en persuadé. Il est démontré clairement que nos voisins n'ont rien à y perdre; l'opposition vient d'un autre motif qui s'est laissé voir dans le débat, malgré toute la discrétion des sénateurs. Le mot annexion s'est échappé quelque part, et la jalousie des Etats du sud leur fait trouver le nord déjà trop puissant et craindre une addition de force de ce côté, on cite à ce sujet le rapport de la chambre de commerce de Montréal, qui dit que l'annexion politique suivra cette annexion commerciale. Tout en déclarant que cette idée ne lui ferait nullement peur, M. Dix l'a repoussée en disant qu'il communiât parfaitement bien les intentions du parti libéral du Canada, et qu'elles n'ont pas cette tendance; que ce parti, maintenant au pouvoir, veut être en bons termes et en communications faciles avec ses voisins, mais qu'il vise plus à son indépendance politique, maintenant acquise en partie depuis le concession du gouvernement responsable, etc, qu'à passer sous le gouvernement américain; que dans tous les cas, les membres du sud n'ont qu'à se rappeler la conduite de ceux du Nord au sujet du Texas. Il n'a pas oublié de rendre hommage à l'habileté et libéralité de lord Elgin. En signalant ce que nous avons gagné sous le rapport des libertés politiques, il n'a pas manqué de démontrer notre faiblesse sous le rapport de l'industrie, et des progrès matériels.

pli d'un intérêt inaccoutumé pour les Etats-Unis, marqués au coin d'une libéralité sans précédents chez les gouverneurs du Canada. "Jamais discours d'un gouverneur Canadien, dit le Commercial Advertiser, n'a ressemblé autant aux adresses annuelles de notre exécutif que celui de lord Elgin. Il est franc, clair, sans détours, sans arrière pensée, en même temps qu'il semble laisser au peuple l'influence qu'il doit avoir dans les affaires de l'état." On s'étonne surtout de ce qu'un gouverneur Anglais soit en faveur de la libre navigation du St. Laurent. Cette session s'est ouverte sous des circonstances si extraordinaires que le Ledger de Philadelphie l'annonce comme la première depuis plusieurs années! Il ne s'est pas occupé de nous bien souvent, celui-là, comme vous voyez; espérons que dorénavant nous serons plus dignes de remarque.

Le congrès n'a encore rien statué sur la réforme postale, ni sur l'admission de la Californie comme Etat. La question épineuse de l'esclavage est aussi mise de côté pour le moment. M. Calhoun ayant été indisposé depuis quelques jours. En vérité, il y a beaucoup d'ouvrage en voie de progrès et rien d'achevé. Le temps est extrêmement doux dans ce moment.

Tout à vous, R. B.

M. LE REDACTEUR, La réponse de votre Collaborateur à l'Ami de la Religion et de la Patrie a reçu l'approbation générale de ceux qui ont pris intérêt à la discussion, et je suis appuyé sur des témoignages certains pour vous donner l'assurance qu'il en sera ainsi dans tout le district, parce que l'opinion formée par les personnes instruites sur les remarques de votre correspondant est tellement connue ici maintenant, qu'il est impossible que l'Ami puisse maintenir son assertion qu'il a avancée de bonne foi, tout le monde veut bien le croire. Je crois même que son Rédacteur ne diffère pas après tout essentiellement de ceux qui l'appuient et n'ont pas de raisons, tant s'en faut, de lui retirer leur confiance. Seulement on ne peut pas attendre quelque chose de plus et je me suis contenté de dire à ceux qui sont allés à l'école de la science, tant s'en faut, de lui retirer leur confiance. Seulement on ne peut pas attendre quelque chose de plus et je me suis contenté de dire à ceux qui sont allés à l'école de la science, tant s'en faut, de lui retirer leur confiance.

Que M. Parent approuve lui-même la critique qu'on a faite de son travail avec tant de modération et de bienveillance, il n'y a rien que de très-rational en cela. M. Parent avait des convictions profondes, aussi exactes que remarquables, et il les a exprimées avec cet excès, puis-je dire, si ordinaire aux hommes à imagination vive; frappé des avantages qui pouvaient découler d'une discussion approfondie de son sujet, il a posé la question, il a fait un discours préliminaire. Il avait trop confiance peut-être dans ses auditeurs et lecteurs pour croire que quelques-uns pussent autoriser un critique habile et consciencieux à l'accuser d'avoir été dans certains endroits moins exact qu'un théologien, qu'un lecteur sur un pareil sujet ne devait l'être, et dans d'autres d'avoir préparé sans le vouloir des aliments à de mauvaises passions; à celles qui ont précisément leur pente du côté où se trouvent les véritables antagonistes de notre estimable lecteur. Tous ne savent pas avoir des torts comme M. Parent. Recevez, M. le Réd., l'assurance de ma haute considération, UN DU CLERGE DE QUÉBEC. Québec, 29 janvier 1845.

FAITS DIVERS.

CONSEILLERS.—James Wylie, éc. (de Ramsay, H. C.) et Samuel Mills, éc. (de Hamilton H. C.) viennent d'être appelés au Conseil Législatif. TRAFICISTES.—Le Gallena Jeffersonian, journal de l'Illinois, dit que le Frère Maraire, trappiste, qui a visité Montréal l'été dernier, va établir une branche de son ordre près de Kingston en Canada, et qu'il attend 25 frères durant l'été prochain. TEMPÉRANCE.—Discours d'un chef sauvage des Montagnes Rocheuses à un blanc qui voulait introduire des boissons fortes sur leurs terres. Extrait d'une lettre du R. P. de Smet, S. J. — "A quel point de eau de feu? Elle brûle la gorge et l'estomac. Elle rend l'homme semblable à un ours; dès qu'il en a goûté, il mord, il grogne, il hurle et finit par tomber comme un cadavre. Votre eau de feu ne fait que du mal; portez-la à nos ennemis, et ils s'entre-tueront; et leurs femmes et leurs enfants seront pillés. Quant à nous, nous n'en voulons pas; nous sommes assez fous sans elle." LES COMMERCES INCONNUS.—Un journal de Cincinnati, nous révèle l'existence de deux branches de commerce que peu de gens soupçonnent à coup sûr. La première, exploitée par MM. Knop et Miller, consiste à préparer des enveloppes de saucisses que l'on expédie ensuite sur les marchés européens. Toute bizarre qu'elle est, cette fabrication doit avoir une certaine importance; car elle emploie un capital de dix mille dollars. L'autre industrie est plus modeste, mais fort lucrative. Elle consiste à nettoyer les vessies de porc qui servent ensuite à contenir le lard exporté pour le marché anglais. C'est un Allemand qui s'adonne à ce commerce, et il débite, bon an, mal an, cent cinquante mille vessies annuellement.